

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1380

18 juillet 2006

### SOMMAIRE

Abipiscines S.A., Redange-sur-Attert.....	66211	Holding Filobespana S.A., Luxembourg.....	66223
Abipiscines S.A., Redange-sur-Attert.....	66211	HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	66200
Abipiscines S.A., Redange-sur-Attert.....	66211	HSBC Partners Group Global Private Equity, Sicav, Luxembourg.....	66202
Actrap S.A., Luxembourg.....	66224	Matelec, S.à r.l., Rodange.....	66236
Aloha, S.à r.l., Hautcharage.....	66209	Matterhorn Fund, Sicav, Luxembourg.....	66235
Bank Sarasin Europe S.A., Luxembourg.....	66225	Matterhorn Fund, Sicav, Luxembourg.....	66236
Barlinek Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	66194	Mocom S.A., Belvaux.....	66199
Colufina Luxembourg S.A., Luxembourg.....	66224	Mondiala Technology Europe S.A., Wiltz.....	66225
Defense Plaza Lux, S.à r.l., Luxembourg.....	66218	(The) New Century Fund, Sicav, Luxembourg...	66236
Devaux & Associés, S.à r.l., Luxembourg.....	66216	NFO Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg.....	66200
Devaux & Associés, S.à r.l., Luxembourg.....	66216	Orbis Sicav, Luxembourg.....	66202
Ettore S.A., Luxembourg.....	66224	Partimage S.A., Luxembourg.....	66193
Euro Equity Holdings S.A., Luxembourg.....	66211	Softec S.A., Brouch.....	66199
Euro Equity Holdings S.A., Luxembourg.....	66215	Stepra, S.à r.l., Luxembourg.....	66194
EuroMerchant Balkan Fund, Sicav, Luxembourg..	66199	Stepra, S.à r.l., Luxembourg.....	66194
Ex Var Co-Investment GP, S.à r.l., Luxembourg..	66225	Topglas Investments S.A., Luxembourg.....	66224
Facility S.A., Luxembourg.....	66218	UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	66237
Facility S.A., Luxembourg.....	66218	UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	66237
Genyvo Garden, S.à r.l., Luxembourg.....	66200	Usantar S.A., Luxembourg.....	66216
Goldman Sachs Funds, Sicav, Luxembourg.....	66199	Windhof Toiture S.A., Esch-sur-Alzette.....	66225
HBI Pleidelsheim, S.à r.l., Luxembourg.....	66202		
Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	66237		
Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	66240		

### PARTIMAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 99.141.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARTIMAGE S.A.

Signatures

Administrateurs

(041545/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

66194

**STEPRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 93.630.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Managing Director*

Signatures

(041185/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

---

**STEPRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 93.630.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Managing Director*

Signatures

(041184/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

---

**BARLINEK LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 116.387.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eleventh of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minute.

There appeared:

BARLINEK SPOLKA AKCYJNA, a company with registered office at Zagnanska Str. N° 27, Zip code 25-528, Kielce, Poland,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R.C.S. Luxembourg, B 37.974, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Kielce, on April 26, 2006,

itself here represented by Mrs Séverine Canova, lawyer, residing professionally in Luxembourg and Mrs Alexandra Petitjean, accountant, residing professionally in Luxembourg acting jointly in their capacity as attorneys-in-fact A.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to enact as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed.

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14, the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations

of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name BARLINEK LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is administered by one or more managers. The managers need not to be partners. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of all the managers.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The managers assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription and payment*

All the 500 shares have been subscribed by BARLINEK SPOLKA AKCYJNA, prenamed, and they have been fully subscribed and paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitory provision*

The Company's current accounting year is to run from the date of this deed until 31 December 2006.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand and nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder appoints as managers of the Company:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R.C.S. Luxembourg, B 37.974, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;

- T.C.G. GESTION S.A., R.C.S. Luxembourg, B 67.822, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;

- Mr Mariusz Waniolka, manager, with professional address at Columbus Pro-Equity Fund II, sp. z o.o., ul. Zagnanska 27, 25-528, Poland, born on June 6, 1967, Bielsko-Biala, Poland.

2. The registered office of the Company is established at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le onze mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

BARLINEK SPOLKA AKCYJNA, une société avec siège social au Zagnanska Str. N° 27, Zip code 25-528, Kielce, Pologne,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R.C.S. Luxembourg, B 37.974, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Kielce, le 26 avril 2006,

elle-même ici représentée par Madame Séverine Canova, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg et Madame Alexandra Petitjean, comptable, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en leur qualité de fondés de pouvoirs A.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination BARLINEK LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de tous les gérants.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les 500 parts sociales ont été souscrites par BARLINEK SPOLKA AKCYJNA, prénommée, et elles ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

#### *Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique désigne comme gérants de la Société:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R.C.S. Luxembourg, B 37.974, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;
- T.C.G. GESTION S.A., R.C.S. Luxembourg, B 67.822, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;
- Monsieur Mariusz Waniolka, manager, avec adresse professionnelle chez Columbus Pro-Equity Fund II, sp. z o.o., ul. Zagnanska 27, 25-528, Pologne, né le 6 juin 1967 à Bielsko-Biala, Pologne.

2) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Canova, A. Petitjean, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, vol. 28CS, fol. 53, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(045708/230/278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

**EuroMerchant BALKAN FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 49.314.

Les états financiers au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ01812, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

EFG PRIVATE BANK (LUX) S.A.

Banque Domiciliataire

J. Mertes / S. Velter

Resident Vice President / Head of Fund Engineering

(041054//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**SOFTEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7417 Brouch, 7, rue du Moulin.  
R. C. Luxembourg B 60.529.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Signature.

(041313//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**GOLDMAN SACHS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 41.751.

Faisant suite à l'assemblée générale du 7 avril 2006, sont nommés administrateurs:

Frank Ennis;

David Shubotham;

James Dilworth;

Stephen Fitzgerald;

Eugene Regan;

Theodore Sotir;

John Perkowski.

Est renommée réviseur d'entreprises:

PricewaterhouseCoopers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2006, réf. LSO-BP03261. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041389/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**MOCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4490 Belvaux, 82, rue de l'Usine.  
R. C. Luxembourg B 108.813.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(041412/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

66200

**NFO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 94.436.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

Signature.

(041408/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 28.888.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

*Pour HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.*

*HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.*

Signatures

(041444//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**GENYVO GARDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 116.421.

STATUTS

L'an deux mille six, le treize avril.

A comparu:

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

M. Yvon Genin, employé, né le 19 décembre 1965 à Pétange, demeurant à B-6741 Vance, 128A, rue du Bru.

Lequel comparant a déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts:

**Titre 1<sup>er</sup>. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La société a pour objet tous travaux de jardinage, de pépiniériste et de paysagiste, de légers terrassements, de pose de pavés, dallages et clôtures, l'entretien et le renouvellement de jardins, parcs et terrains, la réalisation de petits plans d'eau à caractère récréatif, ainsi que l'achat et la vente de tous articles de la branche.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de GENYVO GARDEN, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 8.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 9.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.



En cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

**Art. 10.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2006.

**Art. 13.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 14.** L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

#### *Souscription et libération*

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, savoir M. Yvon Genyvo, précité, lequel les a intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément, au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Frais*

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.050.

#### *Résolution de l'associé unique*

1. La société est gérée par un gérant.

2. Est nommée gérant de la société:

M. Yvon Genin, employé, né le 19 décembre 1965 à Pétange, demeurant à B-6741 Vance, 128A, rue du Bru.

Le gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous sa seule signature.

3. Le mandat du gérant est gratuit.

4. La société a son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Y. Genin, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, vol. 28CS, fol. 35, case 10. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

J. Delvaux.

(046414/208/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

**HSBC PARTNERS GROUP GLOBAL PRIVATE EQUITY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 105.942.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour HSBC PARTNERS GROUP GLOBAL PRIVATE EQUITY  
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(041445//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**ORBIS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 90.049.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour ORBIS SICAV  
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(041447//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**HBI PLEIDELSHEIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R. C. Luxembourg B 116.361.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the fifth day of May.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HBI HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l., by deed drawn up on 24 May 2005 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 108.365.

The appearer for the above is here represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 5th May 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate name**

There is formed a private limited liability company under the name HBI PLEIDELSHEIM, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered office**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

**Art. 3. Object**

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

#### **Art. 4. Duration**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II.- Capital, Shares**

#### **Art. 5. Share capital**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

#### **Art. 6. Shares' indivisibility**

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 7. Transfer of shares**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### **Chapter III.- Management**

#### **Art. 8. Management**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter referred to as the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

#### **Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers**

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

#### **Art. 10. Representation of the company**

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

#### **Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers**

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **Art. 12. Meeting of the board of managers**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

### **Chapter IV.- General meeting of shareholders**

#### **Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

### **Chapter V.- Business year**

#### **Art. 14. Business year**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Distribution right of shares**

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

## Chapter VI.- Liquidation

### Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII.- Applicable law

### Art. 17. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

HBI HOLDING, S.à r.l. .... 250 Shares

Total: two hundred and fifty Shares ..... 250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000.- EUR.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, HBI HOLDING, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole Manager of the Company for an undetermined period:

HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 109.134.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le cinq mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HBI HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l., par un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 108.365.

La comparante ci-dessus est représentée par Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

## **Titre Ier.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination**

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HBI PLEIDELSHEIM, S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

### **Art. 2. Siège social**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

### **Art. 3. Objet**

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, Parts**

### **Art. 5. Capital social**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

### **Art. 6. Indivisibilité des parts**

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des parts**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## Titre II.- Gérance

### Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

### Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

### Art. 10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

### Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### Art. 12. Réunion du conseil de gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

## Titre IV.- Assemblée générale des associés

### Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

## Titre V.- Exercice social

### Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

### Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

## Titre VI.- Liquidation

### Art. 16. Dissolution et liquidation

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre VII.- Loi applicable

### Art. 17. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

HBI HOLDING, S.à r.l. .... 250 Parts Sociales

Total: deux cent cinquante Parts Sociales ..... 250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000,- EUR.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, HBI HOLDING, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

HBI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 109.134.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, vol. 28CS, fol. 47, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

J. Elvinger.

(045172/211/419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

### **ALOHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4953 Hautcharage, 13, Cité Bommelscheuer.

R. C. Luxembourg B 116.392.

### STATUTS

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Alex Omer, employé privé, né à Dessie (Ethiopie) le 2 mars 1967, demeurant à L-4953 Hautcharage, 13, Cité Bommelscheuer.

2.- Madame Valérie Lanners, indépendante, née à Pétange le 9 juin 1965, demeurant à L-4953 Hautcharage, 13, Cité Bommelscheuer.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de ALOHA, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Hautcharage.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un institut de beauté, de pédicure et de manucure ainsi que l'achat et la vente de produits de cosmétologie, de parfumerie, d'hygiène et d'articles de bijouterie de fantaisie,
- l'exploitation d'un centre de solarium et d'un centre SPA incluant la relaxation, la remise en forme, le fitness et la balnéothérapie,

- l'organisation et la fourniture de tous les services et de tous les biens nécessaires à la tenue d'un tel établissement.

Elle peut participer dans ou se fusionner avec d'autres sociétés ou entreprises qui peuvent contribuer à son développement ou le favoriser.

En outre, elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 8.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 9.** Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 11.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

**Art. 12.** Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Alex Omer, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Madame Valérie Lanners, préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
<b>Total: cent parts sociales . . . . .</b>	<b>100</b>

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Valérie Lanners, préqualifiée, est nommée gérante technique pour une durée indéterminée.
- 2) Monsieur Alex Omer, préqualifié, est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

En outre et pour tout engagement généralement quelconque ne dépassant pas un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-), la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants.

- 4) Le siège social est fixé à L-4953 Hautcharage, 13, Cité Bommelscheuer.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signe: A. Omer, V. Lanners, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 11 mai 2006, vol. 435, fol. 42, case 8. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 mai 2006.

A. Weber.

(045754/236/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

**ABIPISCINES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 2, rue d'Ospem.  
R. C. Luxembourg B 92.088.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BQ02663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEVAUX & ASSOCIES

Pour ordre

Signature

(041504//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**ABIPISCINES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 2, rue d'Ospem.  
R. C. Luxembourg B 92.088.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BQ02660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEVAUX & ASSOCIES

Pour ordre

Signature

(041502//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**ABIPISCINES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 2, rue d'Ospem.  
R. C. Luxembourg B 92.088.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BQ02654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEVAUX & ASSOCIES

Pour ordre

Signature

(041503//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**EURO EQUITY HOLDINGS S.A., Société Anonyme,  
(anc. ANTIPODES INVESTMENTS).**

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 26.121.

In the year two thousand and six, on the twelfth of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minute.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation EURO EQUITY HOLDINGS S.A., R.C.S. Luxembourg B 26.121, having its registered office in Luxembourg, originally incorporated under the denomination of ANTIPODES INVESTMENTS pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated May 29, 1987, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 282 of October 13, 1987.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the same notary dated June 19, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1295 of September 6, 2002.

The meeting begins at nine fifteen a.m., Mrs Cristina Fileno, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the one hundred thousand (100,000) shares having a par value of two Euro and twenty-five cents (EUR 2.25) each, representing the total capital of two hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 225,000), are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders having agreed to meet after the examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. to rename the 37,500 shares in the Company, which are issued as registered shares, to «A Ordinary Shares»;
2. to attribute income reserves in an amount of EUR 19,210,338 to the A Ordinary Shares exclusively;
3. to appropriate an amount of EUR 477,162 from the capital reserve to the income reserve attributable to the A Ordinary Shares;
4. to convert the 62,500 shares in the Company, which are currently issued as bearer shares, into registered shares and rename these shares to «B Ordinary Shares» which rank *pari passu* to the A Ordinary Shares in all respects except to the extent that particular reserves are attributed to the A Ordinary Shares by the shareholders in general meeting;
5. to create, in addition to the Company's A and B Ordinary Shares, a separate class of 100 repurchaseable C Ordinary Shares, with a par value of EUR 2 (two Euro) per share («C Ordinary Shares»), repurchaseable at the option of the C Ordinary shareholders on the following terms and conditions:
  - 5.1 the C Ordinary Shares are issued as non-voting shares;
  - 5.2 by notice given by the C Ordinary shareholders, who wish their shares to be repurchased, to the Company;
  - 5.3 the repurchase consideration may be cash or assets in kind;
  - 5.4 the repurchase price shall be equal to a total of EUR 33,005,784 for the 100 shares; and
  - 5.5 the repurchase of any C Ordinary Shares may only be funded by the Company using sums available in a special repurchase reserve established by the Company with a view to carry out such repurchase;
6. to increase the subscribed capital from its present level of EUR 225,000 (two hundred and twenty-five thousand Euro) to EUR 225,200 (two hundred and twenty-five thousand two hundred Euro) by the issue of 100 (one hundred) fully paid C Ordinary Shares to the shareholders of the Company's B Ordinary Shares at the close of this general meeting and on a 1 (one) for 625 (six hundred and twenty-five) share basis by appropriation of an amount of EUR 200 (two hundred Euro) from the capital reserve to the share capital of the Company to reflect the issue of the C Ordinary Shares;
7. to create a special repurchase reserve for the purpose of funding a possible repurchase of the C Ordinary Shares by appropriation of an amount of EUR 33,005,784 from the capital reserve to this special repurchase reserve;
8. to amend the Company's Articles of Incorporation by the deletion of Article 5.2 in its entirety and the substitution thereof of the following wording: «The Company shall have an authorized capital, which shall include the issued capital, of two hundred and eighty-one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 281,250,000) divided into fifty million (50,000,000) shares having a par value of two Euro and twenty-five cents (EUR 2.25) in respect of the A Ordinary Shares, fifty million (50,000,000) shares having a par value of two Euro and twenty-five cents (EUR 2.25) in respect of the B Ordinary Shares and twenty-eight million one hundred and twenty-five thousand (28,125,000) shares having a par value of two Euro (EUR 2) in respect of the C Ordinary Shares»;
9. to adopt a new set of Articles of Incorporation of the Company, such as submitted for approval to the shareholders, to record the effect of the above resolutions.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The General Meeting resolves:

- a) to rename the 37,500 shares in the Company, which are issued as registered shares, to «A Ordinary Shares»;
- b) to attribute income reserves in an amount of EUR 19,210,338 to the A Ordinary Shares exclusively; and
- c) to appropriate an amount of EUR 477,162 from the capital reserve to the income reserve attributable to the A Ordinary Shares.

The reality of such income reserves and capital reserves has been proved to the undersigned notary by the remittance of a balance sheet established as at December 31st, 2005, which balance sheet shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Second resolution*

The General Meeting resolves to convert the 62,500 shares in the Company, which are currently issued as bearer shares, into registered shares and rename these shares to «B Ordinary Shares» which rank *pari passu* to the A Ordinary Shares in all respects except to the extent that particular reserves are attributed to the A Ordinary Shares by the shareholders in General Meeting.

*Third resolution*

The General Meeting resolves to create, in addition to the Company's A and B Ordinary Shares, a separate class of 100 repurchaseable C Ordinary Shares, with a par value of EUR 2 (two Euro) per share («C Ordinary Shares»), repurchaseable at the option of the C Ordinary shareholders on the following terms and conditions:

- a) the C Ordinary Shares are issued as non-voting Shares;
- b) by notice given by the C Ordinary shareholders, who wish their Shares to be repurchased, to the Company;
- c) the repurchase consideration may be cash or assets in kind;
- d) the repurchase price shall be equal to a total of EUR 33,005,784 for the 100 shares; and
- e) the repurchase of any C Ordinary Shares may only be funded by the Company using sums available in a special repurchase reserve established by the Company with a view to carry out such repurchase.

*Fourth resolution*

The General Meeting resolves to create a special repurchase reserve for the purpose of funding a possible repurchase of the C Ordinary Shares by appropriation of an amount of EUR 33,005,784 from the capital reserve to this special repurchase reserve.

*Fifth resolution*

The General Meeting resolves to increase the subscribed capital from its present level of EUR 225,000 (two hundred and twenty-five thousand Euro) to EUR 225,200 (two hundred twenty-five thousand and two hundred Euro) by the issue of 100 (one hundred) fully paid C Ordinary Shares to the shareholders of the Company's B Ordinary Shares at the close of this general meeting and on a 1 (one) for 625 (six hundred and twenty-five) share basis by appropriation of an amount of EUR 200 (two hundred Euro) from the capital reserve to the share capital of the Company to reflect the issue of the C Ordinary Shares.

*Sixth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the General Meeting resolves to amend the Company's Articles of Incorporation by the deletion of Article 5 in its entirety and the substitution thereof of the following wording:

**«Art. 5. Capital**

5.1. «Shares» means the Company's A, B and C Ordinary Shares.

5.2. The Company has a subscribed and issued capital of two hundred and twenty-five thousand and two hundred Euro (EUR 225,200), represented by thirty-seven thousand and five hundred (37,500) A Ordinary Shares having a par value of two Euro and twenty-five cents (EUR 2.25) each, sixty-two thousand and five hundred (62,500) B Ordinary Shares having a par value of two Euro and twenty-five cents (EUR 2.25) each and one hundred (100) repurchasable C Ordinary Shares having a par value of two Euro (EUR 2) each.

The C Ordinary Shares are repurchaseable at the option of the C Ordinary shareholders on the following terms and conditions:

- a) the C Ordinary Shares are issued as non-voting Shares;
- b) by notice given by the C Ordinary shareholders, who wish their Shares to be repurchased, to the Company;
- c) the repurchase consideration may be cash or assets in kind;
- d) the repurchase price shall be equal to a total of EUR 33,005,784 for the 100 shares; and
- e) the repurchase of any C Ordinary Shares may only be funded by the Company using sums available in a special repurchase reserve established by the Company with a view to carry out such repurchase.

5.3. The Company shall have an authorized capital, which shall include the issued capital, of two hundred and eighty-one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 281,250,000) divided into fifty million (50,000,000) A Ordinary Shares having a par value of two Euro and twenty-five cents (EUR 2.25) each, fifty million (50,000,000) B Ordinary Shares having a par value of two Euro and twenty-five cents (EUR 2.25) each and twenty-eight million one hundred and twenty-five thousand (28,125,000) C Ordinary Shares having a par value of two Euro (EUR 2) each.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting is closed at nine thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal, on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le douze mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme EURO EQUITY HOLDINGS S.A., R.C.S. Luxembourg B 26.121, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de ANTI-PODES INVESTMENTS suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 282 du 13 octobre 1987.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1295 du 6 septembre 2002.

La séance est ouverte à neuf heures quinze sous la présidence de Madame Cristina Fileno, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de deux euros et vingt-cinq cents (EUR 2,25) chacune représentant l'intégralité du capital social de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000) sont dûment représentées à la présente assemblée

qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement:

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. décision de renommer les 37.500 actions de la Société, qui sont émises sous forme nominative, en «Actions Ordinaires A»;

2. décision d'attribuer de la réserve de revenus un montant de EUR 19.210.338 aux Actions Ordinaires A exclusivement;

3. décision de transférer un montant de EUR 477.162 de la réserve de capital à la réserve de revenus attribuable aux Actions Ordinaires A;

4. décision de convertir les 62.500 actions de la Société, qui sont émises sous forme au porteur, en actions nominatives et de les renommer «Actions Ordinaires B» qui ont à tous les égards le même rang que les Actions Ordinaires A sauf que des réserves particulières sont attribuées aux Actions Ordinaires A par les actionnaires réunis en assemblée générale;

5. décision de créer, en plus des Actions Ordinaires A et B de la Société, une classe séparée de 100 Actions Ordinaires C rachetables d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) par action («Actions Ordinaires C»), rachetables au choix des actionnaires ordinaires C aux termes et conditions suivantes:

5.1 les Actions Ordinaires C sont émises comme actions sans droit de vote;

5.2 par avis donné à la Société par les actionnaires ordinaires qui désirent le rachat de leurs actions;

5.3 le prix de rachat peut être en espèces ou en titres;

5.4 le prix de rachat sera égal à un total de EUR 33.005.784 pour les 100 actions; et

5.5 le rachat de toutes Actions Ordinaires C peut être financé uniquement par la Société en utilisant des sommes disponibles dans une réserve spéciale de rachat créée par la Société en vue d'effectuer un tel rachat;

6. décision d'augmenter le capital souscrit de son montant actuel de EUR 225.000 (deux cent vingt-cinq mille euros) à EUR 225.200 (deux cent vingt-cinq mille deux cents euros) par l'émission de 100 (cent) Actions Ordinaires C entièrement libérées aux actionnaires détenteurs d'Actions Ordinaires B à l'issue de la présente assemblée et sur une base de 1 (une) pour 625 (six cent vingt-cinq) actions par affectation d'un montant de EUR 200 (deux cents euros) de la réserve de capital au capital social de la Société afin de refléter l'émission des Actions Ordinaires C;

7. décision de créer une réserve spéciale de rachat pour les besoins du financement d'un rachat possible des Actions Ordinaires C moyennant appropriation d'un montant de EUR 33.005.784 de la réserve de capital à cette réserve spéciale de rachat;

8. décision de modifier les statuts de la Société par la suppression intégrale de l'article 5.2 et par la substitution du libellé suivant: «Le capital autorisé de la Société, y inclus le capital émis, est établi à deux cent quatre-vingt-un millions deux cent cinquante mille euros (EUR 281.250.000) divisé en cinquante millions (50.000.000) d'Actions Ordinaires A d'une valeur nominale de deux euros et vingt-cinq cents (EUR 2,25) chacune, cinquante millions (50.000.000) d'Actions Ordinaires B d'une valeur nominale de deux euros et vingt-cinq cents (EUR 2,25) chacune et vingt-huit millions cent vingt-cinq mille (28.125.000) Actions Ordinaires C d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune»;

9. décision d'adopter de nouveaux statuts coordonnés de la Société, tels que soumis pour approbation aux actionnaires, afin de refléter les résolutions qui précèdent.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide:

a) de renommer les 37.500 actions de la Société, qui sont émises sous forme nominative, en «Actions Ordinaires A»;

b) d'attribuer de la réserve de revenus un montant de EUR 19.210.338 aux Actions Ordinaires A exclusivement;

c) de transférer un montant de EUR 477.162 de la réserve de capital à la réserve de revenus attribuable aux Actions Ordinaires A.

La réalité de ces réserves de revenus et réserves de capital a été prouvée au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan établi au 31 décembre 2005, lequel bilan restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de convertir les 62.500 actions de la Société, qui sont émises sous forme au porteur, en actions nominatives et de les renommer «Actions Ordinaires B» qui ont à tous les égards le même rang que les Actions Ordinaires A sauf que des réserves particulières sont attribuées aux Actions Ordinaires A par les actionnaires réunis en assemblée générale.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de créer, en plus des Actions Ordinaires A et B de la Société, une classe séparée de 100 Actions Ordinaires C rachetables d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) par action («Actions Ordinaires C»), rachetables au choix des actionnaires ordinaires C aux termes et conditions suivantes:

a) les Actions Ordinaires C sont émises comme actions sans droit de vote;

b) par avis donné à la Société par les actionnaires ordinaires qui désirent le rachat de leurs actions;

c) le prix de rachat peut être en espèces ou en titres;

d) le prix de rachat sera égal à un total de EUR 33.005.784 pour les 100 actions; et

e) le rachat de toutes Actions Ordinaires C peut être financé uniquement par la Société en utilisant des sommes disponibles dans une réserve spéciale de rachat créée par la Société en vue d'effectuer un tel rachat.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de créer une réserve spéciale de rachat pour les besoins du financement d'un rachat possible des Actions Ordinaires C moyennant appropriation d'un montant de EUR 33.005.784 de la réserve de capital à cette réserve spéciale de rachat.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital souscrit de son montant actuel de EUR 225.000 (deux cent vingt-cinq mille euros) à EUR 225.200 (deux cent vingt-cinq mille deux cents euros) par l'émission de 100 (cent) Actions Ordinaires C entièrement libérées aux actionnaires détenteurs d'Actions Ordinaires B à l'issue de la présente assemblée et sur une base de 1 (une) pour 625 (six cent vingt-cinq) actions par affectation d'un montant de EUR 200 (deux cents euros) de la réserve de capital au capital social de la Société afin de refléter l'émission des Actions Ordinaires C.

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de modifier les statuts de la Société par la suppression intégrale de l'article 5.2 et par la substitution du libellé suivant:

**«Art. 5. Capital social**

5.1. «Actions» signifie les Actions Ordinaires A, B et C de la Société.

5.2. La Société a un capital souscrit et émis de deux cent vingt-cinq mille deux cents euros (EUR 225.200), représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) Actions Ordinaires A d'une valeur nominale de deux euros et vingt-cinq cents (EUR 2,25) chacune, soixante-deux mille cinq cents (62.500) Actions Ordinaires B d'une valeur nominale de deux euros et vingt-cinq cents (EUR 2,25) chacune et cent (100) Actions Ordinaires C d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune.

Les Actions Ordinaires C sont rachetables au choix des actionnaires ordinaires C aux termes et conditions suivantes:

- a) les Actions Ordinaires C sont émises comme actions sans droit de vote;
- b) par avis donné à la Société par les actionnaires ordinaires qui désirent le rachat de leurs actions;
- c) le prix de rachat peut être en espèces ou en titres;
- d) le prix de rachat sera égal à un total de EUR 33.005.784 pour les 100 actions; et

e) le rachat de toutes Actions Ordinaires C peut être financé uniquement par la Société en utilisant des sommes disponibles dans une réserve spéciale de rachat créée par la Société en vue d'effectuer un tel rachat.

5.3. Le capital autorisé de la Société, y inclus le capital émis, est établi à deux cent quatre-vingt-un millions deux cent cinquante mille euros (EUR 281.250.000) divisé en cinquante millions (50.000.000) d'Actions Ordinaires A d'une valeur nominale de deux euros et vingt-cinq cents (EUR 2,25) chacune, cinquante millions (50.000.000) d'Actions Ordinaires B d'une valeur nominale de deux euros et vingt-cinq cents (EUR 2,25) chacune et vingt-huit millions cent vingt-cinq mille (28.125.000) Actions Ordinaires C d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à neuf heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Fileno, R. Thill, M. Prospert, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, vol. 28CS, fol. 54, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(046490/230/264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

**EURO EQUITY HOLDINGS S.A., Société Anonyme,  
(anc. ANTIPODES INVESTMENTS).**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 26.121.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 669 du 12 mai 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(046492/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

**DEVAUX & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 92.355.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BQ02666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEVAUX & ASSOCIES

Pour ordre

Signature

(041505//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**DEVAUX & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 92.355.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BQ02668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEVAUX & ASSOCIES

Pour ordre

Signature

(041506//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**USANTAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.  
R. C. Luxembourg B 27.284.

L'an deux mille six, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée société dénommée USANTAR S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 27.284,

constituée conformément à la législation du Lichtenstein en date du 26 avril 1976, et transférée au Grand-Duché de Luxembourg, par acte du notaire Joseph Gloden en date du 30 décembre 1987, publié au Mémorial C de 1988, page 4.187,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, le 12 mai 2005, publié au Mémorial C de 2005, page 50.918.

L'assemblée est présidée par Madame Concetta Demarinis, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Dulme Chantal, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Concetta Demarinis, préqualifiée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives du capital social de CHF 550.000,- (cinq cent cinquante mille francs suisses) est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Change in the currency in which the share capital is expressed from CHF to EUR, at the exchange rate applicable on 1st January 2006, the date of the beginning of the company's current financial year, as follows: 1 CHF = 0.64176 EUR, so that the current share capital of CHF 550,000,00 represented by 550 shares of a nominal value of CHF 1,000.00 will be EUR 352,968.00 represented by 550 shares with a nominal value of EUR 641.76, the difference resulting from the application of the exchange rate on 1st January 2006 and the exchange rate applicable on the date of the deed of conversion, being transferred to a special reserve account, from which it cannot be disposed of, except in compliance with the rules of article 69-3 of the law on commercial companies as in the case of a reduction in capital.



2. Delegation of powers to the Board of Directors with a view to carrying out the operations necessary for the realisation of the conversion and with a view to the keeping of the accounts in the new share capital currency and the establishment of an opening balance sheet for the company at 1st January 2006 in Euro.

3. Reduction of the share capital by an amount of EUR 418.00 with a view to bringing the current subscribed share capital down from EUR 352,968.00 to EUR 352,550.00, without the cancellation of shares but by the simple reduction of the nominal value of the 550 shares representing the share capital to bring it to EUR 641.00 per share, by the transfer of the amount of the reduction to a special reserve account from which it can only be disposed of to proceed with an increase in capital or a reduction in capital, by following the procedure for a reduction in capital.

4. Subsequent modification of article 5 of the Memorandum and Articles of Association to adapt it to the resolutions taken on the basis of the agenda.

5. Miscellaneous.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de changer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006, la devise d'expression du capital social de CHF en EUR, au cours de conversion applicable le 1<sup>er</sup> janvier 2006, à savoir: 1 CHF = 0,64176,

de sorte que le capital social actuel de CHF 550.000,- (cinq cent cinquante mille francs suisses), représenté par 550 (cinq cent cinquante) actions d'une valeur nominale de CHF 1.000,- (mille francs suisses),

s'élèvera, après conversion, à EUR 352.968,- (trois cent cinquante-deux mille neuf cent soixante-huit euros), représenté par 550 (cinq cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 641,76 (six cent quarante et un euros virgule soixante-seize cents).

La preuve du cours de change existant entre le CHF et l'EUR à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2006 a été rapportée au notaire instrumentant par certificat, lequel reste annexé;

La différence résultant de l'application du cours de change utilisé et le cours de change applicable à la date de l'acte de conversion, étant transféré à un compte de réserve spécial, duquel, il ne pourra être disposé, qu'en observant les règles de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales comme en matière de réduction de capital.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité dans la nouvelle devise du capital social.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 418,- (quatre cent dix-huit euros), en vue de ramener le capital social souscrit converti actuel de EUR 352.968,- (trois cent cinquante-deux mille neuf cent soixante-huit euros) à EUR 352.550,- (trois cent cinquante-deux mille cinq cent cinquante euros),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des 550 (cinq cent cinquante) actions représentatives du capital social, pour ramener celle-ci à EUR 641,- (six cent quarante et un euros) par action, par le transfert du montant de la réduction à un compte de réserve spécial indisponible.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 352.550,- (trois cent cinquante-deux mille cinq cent cinquante euros), représenté par 550 (cinq cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 641,- (six cent quarante et un euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 1.100,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Demarinis, Ch. Dulme, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, vol. 153S, fol. 27, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

J. Delvaux.

(045771/208/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

**FACILITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 97.091.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BQ02675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEVAUX & ASSOCIES

Pour ordre

Signature

(041511//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**FACILITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 97.091.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BQ02674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEVAUX & ASSOCIES

Pour ordre

Signature

(041510//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**DEFENSE PLAZA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 116.363.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BCSP IV LUX HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, represented by M<sup>e</sup> Anouk Dumont, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company DEFENSE PLAZA LUX, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company («société à responsabilité limitée») with the name DEFENSE PLAZA LUX, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the direct or indirect acquisition by purchase of one or more real estate goods, the use of the foresaid for the own needs of the Company or the renting to third parties in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in other countries.

Further thereto, the Company's object is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred shares (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The Company will be bound by the sole signature of any manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any manager or by the board of managers, as applicable.

In the event that the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the signatory powers of each class of managers will be determined by the general meeting of shareholders.

**Art. 8. Liability of the managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) however,

decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three-quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the 31st March at 9.30 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting year.** The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on last day of December of the same year.

**Art. 12. Financial statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up all five hundred (500) shares for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
2. The following person is named class A manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
William A. Bonn	Senior Managing Director	One Federal, 26th Floor, Boston, MA 02110, USA	September 3, 1951	New Jersey, USA

The class A manager may validly bind the Company by his sole signature, without any limitation.

3. The following person is named class B manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Jacques Reckinger	Director	40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg	March 14, 1965	Luxembourg

The class B Manager may validly bind the Company by his sole signature, subject to any transaction in connection therewith not exceeding an amount of ten thousand Euro (EUR 10,000), it being specified, for the avoidance of doubt, that any transaction exceeding such amount of ten thousand Euro (EUR 10,000) shall require either the joint signature of the class B manager together with the class A manager or the sole signature of the class A manager only.

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on December 31, 2006.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BCSP IV LUX HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège principal au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg représentée par M<sup>e</sup> Anouk Dumont, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec le présent acte.

Laquelle comparant agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée DEFENSE PLAZA LUX, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DEFENSE PLAZA LUX, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition directe ou indirecte par l'achat d'un ou plusieurs biens immobiliers, l'utilisation de ces derniers pour les propres besoins de la Société ou pour la location à des tiers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

De plus, la Société a pour objet la détention des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer différentes classes de gérants, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Toute classification de la sorte devra être dûment enregistrée au procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

La Société sera valablement engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par tout gérant ou par le conseil de gérance, selon le cas.

Dans l'hypothèse où l'assemblée des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et de classe B), les pouvoirs de signature de chaque classe de gérants seront déterminés par l'assemblée générale des associés.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée valablement constituée des associés de la Société ou toute résolution circulaire valablement prise (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 31 mars de chaque année à 9 heures trente minutes. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et intégralement libéré les cinq cents (500) parts sociales pour un prix de souscription total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Fonction	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
William A. Bonn	Senior Managing Director	One Federal, 26th Floor, Boston, MA 02110, USA	3 septembre 1951	New Jersey, USA

Chacun des gérants de la classe A peut valablement engager la Société par sa seule signature, sans aucune limitation.

3. La personne suivante est nommée gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Fonction	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Jacques Reckinger	Directeur	40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg	14 mars 1965	Luxembourg

Le gérant de la classe B peut valablement engager la Société par sa seule signature, à condition qu'aucune transaction s'y rapportant n'excède dix mille euros (EUR 10.000), étant spécifié, pour éviter toute confusion, qu'une transaction excédant un montant de dix mille euros (EUR 10.000) exigera la signature conjointe du gérant de la classe B avec celle du gérant de la classe A ou la signature unique du gérant de la classe A seulement.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: A. Dumont, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, vol. 153S, fol. 24, case 9. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

J. Elvinger.

(045177/211/339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

#### **HOLDING FILOBESPANA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
R. C. Luxembourg B 69.412.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041451//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**ACTRAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
R. C. Luxembourg B 55.638.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041453//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**ETTORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
R. C. Luxembourg B 51.736.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041457//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**COLUFINA LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 16.359.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 8 décembre 1978, acte publié au Mémorial C n° 46 du 28 février 1979, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 décembre 1979, acte publié au Mémorial C n° 40 du 27 février 1980, modifiée par acte sous seing privé du 30 octobre 2001, acte publié par extrait au Mémorial C n° 389 du 11 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COLUFINA LUXEMBOURG  
INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(041497/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**TOPGLAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 101.712.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale statutaire des actionnaires de la société tenue en date du 25 avril 2006

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

*Administrateurs:*

M. John B. Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;  
SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, Westbay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas;  
MONTBLANC (DIRECTORS) LIMITED, GTS Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

*Commissaire aux comptes:*

FIDUCIARE NATIONALE, S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006 , réf. LSO-BP05817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041520/631/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---



**BANK SARASIN EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 29.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01825, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Th. Wittlin / L. Ernster

*Managing Directeur / Director*

(041500//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**MONDIALA TECHNOLOGY EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 2, rue des Tondeurs.  
R. C. Luxembourg B 95.294.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BQ02681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEVAUX & ASSOCIES

Pour ordre

Signature

(041507//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**WINDHOF TOITURE, Société Anonyme.**

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 31A, rue de l'Usine.  
R. C. Luxembourg B 68.889.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BQ02670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEVAUX & ASSOCIES

Pour ordre

Signature

(041508//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**EX VAR CO-INVESTMENT GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 12,500.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C. Luxembourg B 106.917.

In the year two thousand and six, on the twelfth day of April.

Before us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EX VAR MGP, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B, number 106.918,

here represented by Jean-Marc Ueberecken, L.L.M., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Milan (Italy), on 11 April 2006.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of EX VAR CO-INVESTMENT GP, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B, number B 106.9170 incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 July 2005, number 742 (hereafter the Company).

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*First resolution*

The sole member decided to transfer the registered office of the Company from the current address: 11, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg, to the following address: 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

*Second resolution*

The appearing party resolves to amend and restate the articles of association of the Company which shall read as follows:

**«Art. 1. Formation and Definitions**

There exists a private limited liability company, governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

«AMBRO» means AMBRO S.r.l., an Italian società a responsabilità limitata, having its principal office in Bologna, via dei Carracci, 13, that is an affiliated company of GALOTTI;

«At-Risk Commitments» means with respect to each Limited Partner, the aggregate maximum amount of (i) Capital Contributions, (ii) Partner Loans and (iii) Guarantees to which such Limited Partner is obligated to provide and make, pursuant to the Agreement;

«Available Cash» means, as of any date, (x) all cash held by the Partnership less (i) all such cash that CO-INVESTMENT 2 SCS, reasonably determines to reserve to pay or satisfy cash needs, and (ii) an amount equal to the amount of the registered capital of the Partnership and (iii) the MILANO PROMOTE and/or (y) the MILANO PROMOTE;

«Business Plan» means the business plan, including budget, from time to time for the Project approved in accordance with the provisions of the JV Partnership Agreement;

«Capital Contributions» means with respect to any Partner any equity contribution to the capital of the Partnership by such Partner;

«CI Partnership Agreement» means an agreement of limited partnership to be entered into by and between the Company, MHREC REAL ESTATE, S.à r.l., HEDF LUXEMBOURG, S.à r.l. and GALOTTI Partner with respect to their participation in CO-INVESTMENT 2 SCS;

CO-INVESTMENT 2 SCS is a limited partnership incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

«Development Company» means LE VARESINE S.r.l.,

«Development Management Agreement» means the agreement entered into between LE VARESINE S.r.l., an Italian società a responsabilità limitata, with registered office at 18, via Moscova, Milan, Italy, on the one hand, HINES ITALIA, an Italian limited liability company, with registered office at 18, via Moscova, Milan, Italy, and GALOTTI SERVIZI S.r.l. on the other hand;

EX VAR MGP, S.à r.l. is a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

EX VAR SECOND GP, S.à r.l. is a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

EX VAR SCS is a Luxembourg société en commandite simple, with registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

«Final Agreement» means the notary's deed pursuant to which LA VARESINE S.r.l. shall purchase the full property of the Ex-Varesine property by PROGETTO GARIBALDI S.r.l.;

FonSai Partner is FONDIARIA-SAI S.p.A., an Italian società per azioni, with registered office in Piazza della Libertà, 6, Firenze, Italy;

GALOTTI Partner is GALOTTI S.p.A., an Italian società per azioni, with registered office at 13, via dei Carracci, Bologna, Italy;

«General Partner» means either EX VAR SECOND GP, S.à r.l. or the Company;

IMMOBILIARE LOMBARDA Partner is IMMOBILIARE LOMBARDA S.p.A., an Italian società per azioni, with registered office at via D. Manin, 37, Milan, Italy;

«Joint Venture Agreement» means the joint venture agreement entered into by and between, inter alia, HEDF LUXEMBOURG, S.à r.l. and GALOTTI Partner on 19 March 2005, as amended;

«JV Partnership Agreement» means an agreement of limited partnership to be entered into between CO-INVESTMENT 2 SCS, EX VAR MGP, S.à r.l., EX VAR SECOND GP, S.à r.l., PREMAFIN Partner, FonSai Partner and IMMOBILIARE LOMBARDA Partner with respect to their participation in EX VAR SCS;

LE VARESINE, S.à r.l. is a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

LE VARESINE S.r.l. is an Italian società a responsabilità limitata, with registered office at 18, via Moscova, Milan, Italy;

«Limited Partner» means as the case may be, the limited partners of CO INVESTMENT 2 SCS or EX VAR SCS;

«Major Decisions» means all decisions mentioned in Article 12.12,

«Majority Unaffiliated Partner Vote» means the affirmative vote of the unaffiliated Limited Partners that are not defaulting Partners whose At-Risk Commitments, in the aggregate, equal or exceed 50% of the aggregate At-Risk Commitment of all unaffiliated Limited Partners that are not defaulting Partners,

«Majority Partner Vote» means the affirmative vote of the Limited Partners that are not defaulting partners whose At-Risk Commitments, in the aggregate, equal or exceed 50% of the aggregate At-Risk Commitment of all Limited Partners that are not defaulting partners.

MHREC REAL ESTATE, S.à r.l., is a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, fully owned by MONTE DEI PASCHI ASSET MANAGEMENT SGR S.p.A.;

MPSGR Partner means MHREC REAL ESTATE, S.à r.l.;

«Partners» means the General Partners and Limited Partners in the Partnership;

«Partnership» means either EX VAR SCS or CO-INVESTMENT SCS;

«Partner Loan» means all advances of funds by the Partners to the Partnership that are not classified as Capital Contributions in the books of the Partnership;

«PE Sub» means LE VARELINE, S.à r.l. and any Luxembourg corporation, the shares of which are owned 100% by the Partnership and that in turn owns shares or other interest in Varesine and subsequently in any other development Company;

«Preliminary Agreement» means the preliminary agreement for the sale and purchase of the Project entered into by and between LE VARELINE S.r.l. and PROGETTO GARIBALDI S.r.l.;

PREMAFIN Partner is PREMAFIN FINANZIARIA S.p.A. - Holding di Partecipazioni, an Italian società per azioni, with registered office at via Guido d'Arezzo 2, Rome, Italy;

PROGETTO GARIBALDI S.r.l. is an Italian società a responsabilità limitata, with registered office at 4, via Vincenzo Gioberti, Milan, Italy;

«Project» means a piece of land in the centre of Milan, Italy and the real estate mixed-use redevelopment project to be constructed on it, to be known as «Varesine»;

«Project Entity» means each and every subsidiary of the Company and of CO-INVESTMENT 2 SCS (including EX VAR SCS and the Development Company);

«Qualified Investors» means any company wholly owned and controlled by either FONDIARIA-SAI, UNICREDITO, ING REAL ESTATE, PONTE GADEA, UNIPOL, HOPA, MH REAL ESTATE CRESCITA, BMPS;

«Related Party» means any of HINES, any of HINES controlled entities, GALOTTI and any GALOTTI Affiliate;

«Shareholders' Major Decisions» means decisions mentioned in Clause 14.2;

«Supplement Agreement» means the Agreement by and among HEDF LUXEMBOURG, S.à r.l., GALOTTI Partner, AMBRO, HINES LUXEMBOURG, S.à r.l. and CO-INVESTMENT 2 SCS, as supplement to the Joint Venture Agreement;

«Varesine Partnership Agreement» means the Agreement of Limited Partnership of EX VAR SCS.

## **Art. 2. Objects**

2.1. The object of the Company is to act as managing general partner and manager of CO-INVESTMENT 2 SCS, a société en commandite simple, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. It may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

2.3. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

2.4. It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

2.5. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, which may be convertible.

## **Art. 3. Duration**

The Company is formed for an unlimited period of time.

## **Art. 4. Name**

The Company will have the name EX VAR CO-INVESTMENT GP, S.à r.l.

## **Art. 5. Registered Office**

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers in accordance with Article 12. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## **Art. 6. Share Capital**

The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one hundred (100) shares, all having a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each.

## **Art. 7. Changes to Share Capital**

The capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

## **Art. 8. Ranking**

The share capital shall consist of one class of shares and each share shall rank pari passu.

## **Art. 9. Shareholder**

The Company's shares are indivisible and the Company shall recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the joint owners shall appoint a sole person as owner in relation to that share.

## **Art. 10. Transfers**

In case of a single shareholder, the Company's shares are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

## **Art. 11. Dissolution**

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

## Art. 12. Board of Managers

12.1. The Company will be managed by a board of managers composed of five (5) members. Individual managers shall not have any power unless delegated by the board of managers.

12.2. The managers need not to be shareholders.

12.3. The managers may be dismissed without cause.

12.4. In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Article 12 shall have been complied with.

12.5. All powers not expressly reserved by Law or in accordance with Article 14, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of managers.

12.6. The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the board of managers except for the Board of Managers' Major Decisions which require the joint signature of at least four (4) managers out of five (5).

12.7. The board of managers may delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Resolutions concerning the Board of Managers' Major Decisions cannot be delegated to any single manager of the company, including the CEO, or any agents and must be taken in accordance with Article 12.12.

12.8. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

12.9. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

12.10. The board of managers may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend shall not exceed realised profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and any sums to be allocated to the statutory reserve established by Law or by these Articles.

12.11. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least five (5) calendar days in advance of the date set for such meeting by electronic mail, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by electronic mail, telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

12.12. The following decisions undertaken by the Company and concerning the Company and the companies controlled or participated by the Company will require the affirmative vote of at least four (4) members of its board of managers at a duly called meeting (the «Board of Managers Major Decisions»):

- (a) the issue of bonds (whether convertible or not), debentures or warrants, subject to the provisions of the law;
- (b) the undertaking of bank facilities exceeding ten million Euro (EUR 10,000,000) on unitary basis and twenty million Euro (EUR 20,000,000) on aggregate yearly basis;
- (c) the putting in place and release of guarantees and securities (including mortgages) on any asset of the Company, CO-INVESTMENT 2 SCS, EX VAR SCS, LE VARESINE, S.à r.l., VARESINE DEVELOPMENT COMPANY and any of the Project Entities, other than collaterals to bank facilities not exceeding ten million Euro (EUR 10,000,000) on unitary basis and twenty million Euro (EUR 20,000,000) on aggregate yearly basis;
- (d) the total or partial rent and/or purchase and/or sale of the properties or assets, even through Project Entities and/or as a going concern, at a value different from the agreed value indicated in the Business Plan or at an unitary value exceeding twenty million Euro (EUR 20,000,000);
- (e) the entering into, amendment and termination of the Development Management Agreement and of any operating contracts having a value exceeding twenty million Euro (EUR 20,000,000);
- (f) the entering into any material agreement with a Related Party or any other agreement with such a Related Party at terms and conditions different from market conditions;
- (g) the entering into any business other than the Project;
- (h) any resolution to be taken in the shareholders meeting or in the board of managers/directors of CO-INVESTMENT 2 SCS., EX VAR SCS, LE VARESINE, S.à r.l., VARESINE DEVELOPMENT COMPANY and any of the Project Entities with regard to such companies concerning matters defined as Shareholders' Major Decisions or Board of Managers Major Decisions (such as, for example, changes to articles of association, mergers, de-merger, spin-offs, the voluntary liquidation etc.);
- (i) any decision of the Company requiring a Majority Unaffiliated Partner Vote according to the CI Partnership Agreement (including any amendment to the CI Partnership Agreement);
- (j) any decision of CO-INVESTMENT 2 SCS on matters requiring a Majority Partner Vote according to the JV Partnership Agreement to the extent that such matter is included in the Shareholder's Major Decisions or in the Major Decisions (excluding this point) under the Joint Venture Agreement and the Supplement Agreement (including for the sake of clarity, any amendment to the JV Partnership Agreement);
- (k) the appointment and dismissal of any member of the board of managers or the board of managers/directors of LE VARESINE, S.à r.l., VARESINE DEVELOPMENT COMPANY and any of the Project Entities;

- (l) any decision concerning the Preliminary Agreement and/or the Final Agreement;
- (m) any decision having the effect not to distribute Available Cash;
- (n) any approval of and amendments to the Business Plan causing an increase by more than ten (10) percent of the total project costs or of the costs of each single item of the Business Plan;
- (o) any approval and material amendment of the master plans regarding the Project;
- (p) the acceptance by the Company, CO-INVESTMENT 2 SCS or EX VAR SCS of any shareholder loan or Partner Loan, other than those shareholder loans or Partner Loans granted by all the Partners from time to time existing on a pro quota basis;
- (q) the admittance of new Partners of CO-INVESTMENT 2 SCS or any of the Project Entities;
- (r) the approval of the transfer of interests in CO-INVESTMENT 2 SCS other than transfers to Qualified Investors or any other transfer already agreed upon according to the Joint Venture Agreement and the CI Partnership Agreement;
- (s) the total or partial sale of any interest held by the Company in CO-INVESTMENT 2 SCS and/or held by CO-INVESTMENT 2 SCS in EX VAR SCS; the total or partial sale of any other Project Entity at a value different from the agreed value indicated in the Business Plan or at an unitary value exceeding twenty million Euro (EUR 20,000,000) or acquisition and disposal of partnerships and other interests in other entities;
- (t) the approval of the financial statements of the Company to be submitted to the shareholders' approval;
- (u) the approval of financial statements and of distribution of dividends of CO-INVESTMENT 2 SCS to be submitted to the shareholders' approval of CO-INVESTMENT 2 SCS;
- (v) the entering into, and amendment to, any joint venture agreement and/or partnership agreement to which the Company and/or CO-INVESTMENT 2 SCS participates in;
- (w) the consent to the withdrawal of any limited partner of CO-INVESTMENT 2 SCS;
- (x) decision to require any increase in the At Risk Commitments of any CO-INVESTMENT 2 SCS Limited Partner (including the decision to make special calls with respect to CO-INVESTMENT 2 SCS); and
- (y) decision to increase the At-Risk Commitment (as defined in the JV Partnership Agreement) of CO-INVESTMENT 2 SCS according to the JV Partnership Agreement.

However, resolutions in relation to the above issues may be adopted by a simple majority vote in case of a Deadlock as such term is defined in the Supplement Agreement and following the application of the Deadlock procedure provided for in the Supplement Agreement.

12.13. All other decisions may be taken by its board of managers by a simple majority at a duly called meeting. Unless limited by applicable law, any meeting may be held in person at any location or by teleconference or videoconference.

12.14. The following decisions undertaken by the Company, under the majority conditions stated under article 12.11 above, shall require the prior consent of both HEDF Partner and AMBRO:

- the agreement by the Company on any amendment to the CI Partnership Agreement, other than those amendments which are a mere implementation of the powers granted to the Company under the CI Partnership Agreement;
- the agreement by the Company on any amendment to the provisions of the VARESINE Partnership Agreement which regard the financial interest of CI Partner in the VARESINE Partnership and/or the rights of the partners in the VARESINE Partnership to transfer their interest in such partnership (including without limitation the provisions in section 8 and 9 of the VARESINE Partnership Agreement); and
- the approval of any transfer of interest held by CO-INVESTMENT 2 SCS IN EX VAR SCS or the transfer of any other interest directly or indirectly held by CO-INVESTMENT 2 SCS in any Project Entity to a party which is controlled or participated, directly or indirectly, solely or jointly, by - or is a related party of - HINES EDF GP Limited Partnership, HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND L.P., HINES Controlled Entity (as defined in the CI Partnership Agreement), the HINES Parties or any Affiliates of the HINES Parties.

### **Art. 13. Management Liability**

The board of managers assume, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

### **Art. 14. Shareholder Matters**

14.1. In the case of a single shareholder, said shareholder assumes all powers conferred by Law and by these Articles.

14.2. In the case of more than a single shareholder, the following decisions shall be validly adopted at a general meeting of the Company's shareholders by the affirmative vote (i) of a majority of shareholders (ii) representing at least 80% of the Company's share capital (the «Shareholders' Major Decisions»):

- (a) changes to articles of association of the Company;
- (b) mergers, de-merger, spin-offs and changes in the corporate structure of the Company;
- (c) voluntary liquidation of the Company;
- (d) reduction or increase of capital of the Company;
- (e) admission of new shareholders and/or stockholders (as applicable), other than Qualified Investors, to the Company, CO-INVESTMENT 2 SCS, and/or any Project Entities;
- (f) appointment and dismissal of any manager of the board of managers of the Company;
- (g) all other decisions regarding the structure of CO-INVESTMENT 2 SCS and the Company or their capital;
- (h) admittance of any new general partner to CO-INVESTMENT 2 SCS;
- (i) approval of the transfer of shares in the Company or in CO INVESTMENT 2 SCS, other than transfers to Qualified Investors or any other transfer already agreed upon according to the Joint Venture Agreement and the CI Partnership Agreement;
- (j) approval of the financial statements and distribution of dividends in the Company.

However, resolutions in relation to the above issues may be adopted by a simple majority vote in case of a Deadlock as such term is defined in the Supplement Agreement and following the application of the Deadlock procedure provided for in the Supplement Agreement.

14.3. A resolution to alter these Articles may only be adopted by the affirmative vote of a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15. Financial Year**

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16. Accounts**

16.1. At the end of each financial year, the Company's accounts shall be established and the board of managers shall prepare a balance sheet and, where required, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, in compliance with article 197 of the Law.

16.2. Each shareholder may inspect the annual accounts at the Company's registered office.

**Art. 17. Statutory Reserve and Dividends**

17.1. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

17.2. Every year five percent of the net profit will be allocated to the statutory reserve. This allocation shall cease to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but such allocation shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has reduced to below the statutory minimum.

17.3. The balance of the annual net profits shall be at the disposal of the shareholders and the general meeting of the shareholders shall determine how such balance shall be distributed.

**Art. 18. Appointment of Liquidator**

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration

**Art. 19. Incorporated Provisions**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le douze avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EX VAR MGP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, dont le siège social se situe à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous la Section B, numéro 106.918,

ici représentée par Jean-Marc Ueberecken, L.L.M., demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan (Italie), en date du 11 avril 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de EX VAR CO-INVESTMENT GP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la Section B, numéro 106.9170, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 juillet 2005, numéro 742 (ci-après «la Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 11, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg à l'adresse suivante: 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

La comparante décide de modifier et de reformuler les statuts de la Société comme suit:

**«Art. 1<sup>er</sup>. Constitution et Définitions**

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

«AMBRO» signifie AMBRO S.r.l, une société à responsabilité limitata italienne, affiliée à GALOTTI, ayant son siège social au via dei Caracci, 13, Bologna, Italie,

«Engagement à Risque» signifie la somme des montants maximum des (i) Apports en Capital et de Prêts d'Associés ainsi que des (ii) garanties que chaque Associé doit fournir de façon individuelle et non pas indivise,

«Liquidités Disponibles» signifie toutes les liquidités dont la Société dispose moins (i) toutes les liquidités que CO-INVESTMENT 2 SCS décide de façon raisonnable de réserver de payer et de satisfaire les besoins de liquidités, et (ii) le montant égal au montant du capital social du Partnership et de (iii) MILANO PROMOTE,

«Plan d'Affaires» signifie le plan d'affaires, y compris le budget pour le Projet approuvé selon les dispositions de la Convention Joint-Venture,

«Apports en Capital» signifie chaque apport en capital de chaque Associé envers le Partnership,

«Convention CI Partnership» signifie une convention entre Associés Commanditaires de la Société, de MPSCR Partner et/ou de MHREC REAL ESTATE, S.à r.l., de HEDF LUXEMBOURG, S.à r.l. et de GALOTTI concernant leur participation dans CO-INVESTMENT 2 SCS,

CO-INVESTMENT 2 SCS signifie une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

«Société de Développement» signifie LE VARESINE S.r.l.,

«Convention de Gestion de Développement» signifie la convention entre d'un côté LE VARESINE S.r.l., une société italienne à responsabilité limitée, ayant son siège social au 18, via Moscova, Milan, Italie, et HINES ITALIA, une société italienne à responsabilité limitée, avec siège social au 7, Corso Matteotti, Milan, Italie et de l'autre côté GALOTTI SERVIZI S.r.l.,

EX VAR MGP, S.à r.l. signifie EX VAR MGP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

EX VAR GP, S.à r.l. signifie EX VAR GP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

EX VAR SCS est une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

«Convention Finale» signifie l'acte notarié qui certifie que LA VARESINE S.r.l. acquiert la pleine propriété de la propriété de EX VARESINE par PROGETTO GARIBALDI S.r.l.,

«FonSai Partner» signifie FONDIARIA-SAI S.p.A., une société per azioni italienne, ayant son siège social au Piazza della Libertà, 6, Firenze, Italie,

«GALOTTI Partner» signifie GALOTTI S.p.A., une société italienne per azioni, ayant son siège social au 13, via dei Carracci, Bologna, Italie,

«Associé Commandité» signifie EX VAR SECOND GP, S.à r.l. ou bien la Société,

IMMOBILIARE LOMBARDA Partner signifie IMMOBILIARE LOMBARDA S.p.A., une société per azioni italienne, ayant son siège social au via D. Manin, 37, Milan, Italie,

«Convention Joint-Venture» signifie la convention Joint-Venture, telle que modifiée, en date du 19 mars entre notamment HEDF LUXEMBOURG, S.à r.l. et GALOTTI Partner,

«Convention JV Partnership» signifie une convention entre Associés Commanditaires entre EX VAR MGP, S.à r.l., EX VAR GP, S.à r.l., PREMAFIN Partner, FonSai Partner et IMMOBILIARE LOMBARDA Partner concernant leur participation dans CO-INVESTMENT2 SCS,

«LE VARESINE, S.à r.l.» est une société à responsabilité de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

«LE VARESINE S.r.l.» est une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 18, via Moscova, Milan, Italie,

«Associé Commanditaire» signifie les associés commanditaires d'EX VAR SCS ou bien les associés commanditaires de CO-INVESTMENT 2 SCS,

«Décisions Importantes» signifie toutes les décisions mentionnées dans l'article 12.12,

«Vote Majoritaire des Associés Non Affiliés» signifie le vote majoritaire des associés non affiliés qui ont comparu et dont l'engagement à risque est égal ou supérieur à 50% de la somme des engagements à risque de tous les Associés Commanditaires non affiliés qui ont comparu,

«Vote Majoritaire de l'Associé» signifie le vote affirmatif des Associés commanditaires qui ont comparu et dont l'engagement à risque est égal ou supérieur à 50% de la somme des engagements à risque de tous les Associés commanditaires qui ont comparu,

«MHREC REAL ESTATE, S.à r.l.» est une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui appartient entièrement à MONTE DEI PASCHI ASSET MANAGEMENT SGR S.p.A.,

«MPSGR Partner» signifie MHREC REAL ESTATE, S.à r.l.,

«Partie Affiliée» signifie HINES, toute entité contrôlée par HINES, GALOTTI ainsi que toute entité affiliée à GALOTTI,

«Associés» signifie les Associés Commandités et Commanditaires d'un Partnership,

«Partnership» signifie EX VAR SCS ou bien CO-INVESTMENT SCS,

«Prêt d'Associé» signifie toute avance de fonds des Associés au Partnership autre que les opérations enregistrées comme Apports en Capital,

«PE Sub» signifie LE VARESINE, S.à r.l. et toute société luxembourgeoise dont les actions appartiennent à cent pour cent (100%) au Partnership et qui à son tour possède des actions ou d'autres intérêts dans LE VARESINE et indirectement dans toute autre Société de Développement,

«Convention Préalable» signifie le projet de terrain entre LE VARESINE S.r.l. et PROGETTO GARIBALDI S.r.l.,

«PREMAFIN Partner» signifie PREMAFIN FINANZIARIA S.p.A. - Holding di Partecipazioni, une société per azioni italienne, ayant son siège social au via Guido d'Arezzo, 2, Rome, Italie,

PROGETTO GARIBALDI S.r.l. signifie une société à responsabilité limitée italienne, ayant son siège social au 4, via Vincenzo Gioberti, Milan, Italie,

«Projet» signifie une parcelle de terre au centre de Milan, Italie, et le projet immobilier de redéveloppement qui y sera érigé, sous le nom de «Varesine»,

«Entité du Projet» signifie chaque filiale de la Société et de CO-INVESTMENT 2 SCS (y compris EX VAR SCS et la Société de Développement),

«Investisseurs Qualifiés» signifie toute société qui appartient entièrement ou est entièrement contrôlée par FONDIARIA-SAI, UNICREDITO, ING REAL ESTATE, PONTE GADEA, UNIPOL, HOPA, MH REAL ESTATE CRESCITA, BMPS,

«Partie apparentée» signifie n'importe lequel des HINES, toute entité contrôlée par HINES, GALOTTI et tout affilié de GALOTTI,

«Décisions Importantes des Actionnaires» signifie les décisions mentionnées dans la Clause 14.2,

«Convention Annexe» signifie la Convention annexe à la Convention Joint-Venture entre HEDF LUXEMBOURG, S.à r.l., GALOTTI Partner, AMBRO, HINES LUXEMBOURG, S.à r.l. et CO-INVESTMENT 2 SCS,

«Convention Partnership Varesine» signifie la convention en rapport avec la société en commandite simple de EX VAR SCS.

## **Art. 2. Objet**

2.1. La Société a pour objet d'agir comme commandité et gérant de CO-INVESTMENT 2 SCS., une société en commandite simple, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. La Société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et la mettre en valeur ces participations.

2.3. La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

2.4. La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

2.5. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

## **Art. 3. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Art. 4. Dénomination sociale**

La Société a comme dénomination EX VAR CO-INVESTMENT GP, S.à r.l.

## **Art. 5. Siège Social**

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, conformément à l'article 12. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Art. 6. Capital Social**

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

## **Art. 7. Modifications du capital social**

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

## **Art. 8. Classes**

Le capital social sera composé d'une classe de parts sociales et chaque part offrira des droits équivalents.

## **Art. 9. Associés**

Les parts sociales sont indivisibles, et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, les copropriétaires indivis désigneront une seule personne comme propriétaire de cette part.

## **Art. 10. Transferts**

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

## **Art. 11. Dissolution**

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## **Art. 12. Conseil de Gérance**

12.1. La Société est gérée par un conseil de gérance qui comporte cinq (5) membres. Aucun gérant individuellement n'exercera de pouvoirs sauf délégation du conseil de gérance.

12.2. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

12.3. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.



12.4. Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance possède tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pur effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes de l'article 12 aient été respectés.

12.5. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou l'article 14 seront de la compétence du gérant et du conseil de gérance.

12.6. La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, sauf pour les Décisions Importantes du Conseil de Gérance pour lesquelles la signature conjointe d'au moins quatre (4) gérants sur cinq (5) est requise.

12.7. Le conseil de gérance peut déléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a), de ces agents, la durée de leur mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions visées par les Décisions Importantes du Conseil de Gérance ne peuvent être déléguées à aucun gérant de la société agissant seul, y compris le CEO, ou à n'importe quel agent et doivent être adoptées conformément à l'article 12.12.

12.8. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance

12.9. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call, par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

12.10. Le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et de toutes sommes à prêter à la réserve statutaire établie par la Loi ou les Statuts.

12.11. Tous les membres du conseil de gérance doivent recevoir une convocation écrite au moins cinq (5) jours civils avant la tenue de la réunion par message électronique, sauf en cas d'urgence dans lesquels la nature de cette urgence doit figurer dans les convocations des réunions du conseil de gérance.

Une telle convocation n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et mis au courant de l'ordre du jour. Tout membre du conseil de gérance de la Société peut renoncer à la convocation par un écrit en original, par lettre postale, télégramme, télécopie ou message électronique.

Tous les membres du conseil de gérance peuvent déléguer leur mandat à d'autres membres du conseil de gérance par écrit.

Les décisions suivantes prises par la Société et concernant la Société ou les sociétés contrôlées par celle-ci ou dans lesquelles elle détient une participation, nécessitent un vote affirmatif d'au moins quatre (4) membres du conseil de gérance lors d'une réunion tenue en bonne et due forme (les Décisions Importantes du Conseil de Gérance):

- (a) l'émission d'obligations (convertibles ou non) et de garanties, sous réserve des dispositions de la loi;
- (b) le financement par des banques de montants supérieurs à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) par opération ou supérieur à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000) par opérations annuelles;
- (c) la mise en place et l'émission de garanties et de titres (y inclus des hypothèques) sur tout avoir de la Société, de CO-INVESTMENT 2 SCS, EX VAR SCS, LE VARESINE, S.à r.l., VARESINE DEVELOPMENT COMPANY et de toute Entité du Projet autres que des suretés relatives aux financements bancaires qui n'excèdent pas dix millions d'euros (EUR 10.000.000) par opération ou vingt millions d'euros (EUR 20.000.000) par opérations annuelles;
- (d) la vente et/ou l'acquisition et/ou la mise en location d'une partie ou de la totalité des propriétés et avoirs, même à travers les Entités du Projet et/ou l'entreprise en exploitation, à une valeur différente de la valeur convenue indiquée dans le Plan d'Affaires ou à une valeur unitaire qui excède vingt millions d'euros (EUR 20.000.000);
- (e) la conclusion, l'amendement et la résiliation de la Convention de Gestion du Développement et de toute convention d'exploitation qui excède le montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000);
- (f) la conclusion de toute convention matérielle avec une Partie Affiliée ou tout autre contrat avec cette Partie Affiliée qui prévoit des conditions différentes à celles du marché;
- (g) la participation à des affaires autre qu'au Projet;
- (h) toutes les résolutions devant être prises lors de l'assemblée des actionnaires ou par le conseil de gérance de CO-INVESTMENT 2 SCS, EX VAR SCS, LE VARESINE, S.à r.l., VARESINE DEVELOPMENT COMPANY et de toutes les Entités du Projet en relation avec ces sociétés concernant les opérations définies comme Décisions Importantes d'Actionnaires ou Décisions Importantes du conseil de gérance (comme par exemple des modifications des articles des statuts, des fusions, des scissions, des scissions-distributions, la liquidation volontaire etc.);
- (i) toute décision de la Société qui nécessite un Vote Majoritaire des Associés non Affiliés, suivant la Convention CI Partnership;
- (j) toute décision de CO-INVESTMENT 2 SCS relative à une opération qui nécessite un Vote Majoritaire des Associés suivant la Convention Joint-Venture dans les cas où cette opération fait partie des Décisions Importantes des Actionnaires ou des Décisions Importantes (à l'exclusion de ce point-ci) dans la Convention Joint-Venture et dans la Convention Annexe (y compris, pour plus de clarté, tout amendement à la Convention JV Partnership);
- (k) la nomination et révocation de tout membre du conseil de gérance de LE VARESINE, S.à r.l., VARESINE DEVELOPMENT COMPANY et de toute Entité du Projet;
- (l) toute décision concernant la Convention Préalable et/ou la Convention Finale;

- (m) toute décision qui a pour effet de ne pas distribuer les Liquidités Disponibles;
- (n) chaque approbation et modification du Plan d'Affaires qui entraîne une hausse de plus de dix pour cent (10%) du prix total du projet ou du coût de chaque opération du Plan d'Affaires;
- (o) chaque opération ou modification matérielle des plan directeurs du Projet;
- (p) l'acceptation par la Société, par CO-INVESTMENT 2 SCS ou par EX VAR SCS de tout prêt d'actionnaires ou d'Associé, autre que les prêts d'actionnaires ou d'Associés par tous les Associés le cas échéant au pro rata;
- (q) l'admission de nouveaux Associés de CO-INVESTMENT 2 SCS ou de toute Entité du Projet;
- (r) l'approbation de la cession d'intérêts dans CO-INVESTMENT 2 SCS autre que la cession à des Investisseurs Qualifiés ou tout autre transfert prévu par la Convention Joint-Venture et la Convention CI Partnership;
- (s) la vente totale ou partielle de toute participation et intérêts de la Société dans CO-INVESTMENT 2 SCS et/ou de CO-INVESTMENT SCS dans EX VAR SCS; la vente totale ou partielle de tout autre Entité du Projet à une valeur différente de la valeur convenue dans le Plan d'Affaires ou à toute valeur unitaire qui est supérieure à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000) ou l'acquisition et l'aliénation de participations et d'autres intérêts dans d'autres entités;
- (t) l'approbation des états financiers de la Société sujets à l'approbation par les actionnaires;
- (u) l'approbation des états financiers et de distributions de dividendes de CO-INVESTMENT 2 SCS sujets à l'approbation des actionnaires de CO-INVESTMENT 2 SCS;
- (v) la conclusion et la modification de toute convention de joint-venture et/ou de convention de partnership à laquelle la Société et/ou CO-INVESTMENT 2 SCS participe;
- (w) l'accord pour le retrait de tout Associé Commanditaire de CO-INVESTMENT 2 SCS;
- (x) la décision de demander une augmentation des Engagements à Risque de tout Associé Commanditaire de CO-INVESTMENT 2 SCS (y compris les décisions de faire des appels de fonds spéciaux en relation avec CO-INVESTMENT SCS); et
- (y) la décision d'augmenter les Engagements à Risque (tel que définis dans la Convention JV Partnership) de CO-INVESTMENT 2 SCS tel que prévu dans la Convention JV Partnership.

Cependant, les résolutions susmentionnées peuvent être adoptée à la majorité simple en cas d'Impasse (comme défini dans la Convention annexe) et conformément à la procédure d'Impasse mentionnée dans la Convention annexe.

Toutes les autres décisions pourront être prises par le conseil de gérance par une majorité simple lors d'une réunion en due forme. Toutes les réunions peuvent avoir lieu entre personnes à tout endroit ou bien par téléconférence ou vidéoconférence, sous réserve des dispositions de la loi.

12.14. Les décisions suivantes prises par la Société à la majorité prévue à l'article 12.11 ci-dessus, seront adoptées après consentement conjoint de HEDF Partner et AMBRO:

- l'approbation par la société de tout amendement au CI Partnership Agreement, autre que les amendements qui représente une simple application des pouvoirs accordés à la Société selon le CI Partnership Agreement;
- l'approbation de toute modification des dispositions de la Convention Partnership VARESINE concernant l'intérêt financier de CI Partner dans VARESINE Partnership et/ou les droits des associés dans VARESINE Partnership de transférer leurs intérêts dans ce partenariat (y compris sans réserve les dispositions de la section 8 et 9 de la Convention VARESINE Partnership);
- l'approbation de tout transfert d'intérêt détenu par CO-INVESTMENT 2 SCS dans EX VAR SCS ou le transfert de tout autre intérêt détenu directement ou indirectement par CO-INVESTMENT 2 SCS dans toute Entité du Projet à une partie qui est contrôlée ou détenue par, seul ou conjointement, soit HINES EDF GP Limited Partnership, soit HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND L.P., soit HINES Controlled Entity (comme défini dans le CI Partnership Agreement), soit les Parties liées à HINES Parties ou soit tout affilié aux Parties liées à Hines.

### **Art. 13. Responsabilité des gérants**

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 14. Pouvoirs des Associés**

14.1. En cas d'actionnaire unique, l'actionnaire exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et les présents Statuts.

14.2. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions suivantes doivent être prises à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires de la Société par un vote affirmatif (i) de la majorité des actionnaires (ii) représentant au moins 80% des actions de la Société («les Décisions Importantes des Actionnaires»):

- a) modifications des statuts de la Société;
- b) fusions, scissions, scissions-distribution et changements dans la structure de la Société;
- c) liquidation volontaire de la Société;
- d) réduction ou augmentation du capital de la Société;
- e) admission de nouveaux actionnaires et/ou sociétaires (tel que applicable), autres que les Investisseurs Qualifiés au sein de la Société, de CO-INVESTMENT 2 SCS, et/ou des Entités de Projet;
- f) nomination et révocation de tout gérant du conseil de gérance ou d'administrateurs de la Société;
- g) toute autre décisions en relation avec la structure de CO-INVESTMENT 2 SCS et de le Société ou de leur capital;
- h) admission de tout nouveau Associé Commandité de CO-INVESTMENT 2 SCS;
- i) approbation du transfert d'actions dans la Société ou dans CO-INVESTMENT 2 SCS, autre que les transferts à des Investisseurs Qualifiés ou tout autre transfert prévu par la Convention Joint-Venture et par la Convention CI Partnership;
- j) approbation de l'état financier et distribution de dividendes dans la Société.

Cependant, les résolutions susmentionnées peuvent être adoptée à la majorité simple en cas d'Impasse (comme défini dans la Convention annexe) et conformément à la procédure d'Impasse mentionnée dans la Convention annexe.

14.3. Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par le vote affirmatif d'une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15. Année sociale**

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16. Comptes annuels**

16.1. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société seront établis et le conseil de gérance préparera un bilan, et, si nécessaire, un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, conformément à l'article 197 de la Loi.

16.2. Tout associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social.

**Art. 17. Réserve légale et dividendes**

17.1. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

17.2. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devra être reprise jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve en dessous du minimum légal.

17.3. Le solde du bénéfice net sera à disposition des associés et l'assemblée générale des associés déterminera comment ce solde sera distribué.

**Art. 18. Nomination d'un liquidateur**

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19. Dispositions finales**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci à signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, vol. 153S, fol. 17, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(045974/230/640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

**MATTERHORN FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 89.445.

*Extrait des résolutions adoptées à l'unanimité, le 22 juillet 2004 par le Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Il est résolu d'accepter la démission de Monsieur Benoît de Hulst en sa qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration remercie Monsieur Benoît de Hulst de ses services rendus à la Société.

2. Suite à cette démission, il est résolu de coopter Monsieur Guy Verhoustraeten en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration de la Société, sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et de faire ratifier cette nomination lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Dès lors, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;

- Monsieur Edward de Burlet, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;

- Monsieur Guy Verhoustraeten, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

V. Jean / N. Petricic

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041403/1183/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**MATTERHORN FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 89.445.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 25 avril 2005*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de ratifier la cooptation de Monsieur Guy Verhoustraeten en remplacement de Monsieur Benoît de Hults;
- de nommer pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006, les Administrateurs suivants:
  - Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur;
  - Monsieur Edward de Burlet, Administrateur;
  - Monsieur Guy Verhoustraeten, Administrateur;
- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- Monsieur Edward de Burlet, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- Monsieur Guy Verhoustraeten, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le Réviseur d'Entreprises est:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

V. Jean / N. Petricic

*Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir*

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01935. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(041404/1183/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**MATELEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 137, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 99.979.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BQ02672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEVAUX & ASSOCIES

Pour ordre

Signature

(041509//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**THE NEW CENTURY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 81.235.

La distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2006, enregistrée à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02250, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

V. Jean / N. Petricic

*Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir*

(041536//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 58.535.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 29 mars 2006*

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007:

- M. Jean-Paul Gennari;
- M. Markus Steiner;
- M. Gerhard Fusenig.

Est élu au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007:

- M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich.

Mandat non renouvelé:

- M. Mario Cueni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

J.-P. Gennari / G. Fusenig

*Membre du Conseil d'Administration / Président du Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02152. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(041531//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 58.535.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BP02156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

J.-P. Gennari / G. Fusenig

*Membre du Conseil d'Administration / Président du Conseil d'Administration*

(041533//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**HENDERSON FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 106.392.

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of April.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of HENDERSON FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company»), incorporated in Luxembourg, on 18 February 2005, by deed of the undersigned Notary as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 634, on 30 June 2005.

The meeting was declared open and was presided over by M<sup>e</sup> Josiane Schroeder, lawyer, professionally residing in Luxembourg who appointed M<sup>e</sup> Olivier Wolf, lawyer, professionally residing in Luxembourg as Secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer Mr John Sutherland, employee, professionally residing in Luxembourg.

All shareholders were present or represented and declared to have knowledge of the agenda of the meeting and to waive any and all procedures of convening or others.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

The shareholders and the number of shares held by each of them are listed on an attendance list signed by the shareholders present and represented and by the members of the bureau; this list and the proxies of the shareholders represented, initialled *ne varietur*, will remain attached to the original of these minutes in order to be registered with it.

1. It results from the said attendance list that all the shares of the Company are present or represented at the meeting which is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all matters on the agenda, of which the shareholders have been informed before this meeting.

2. The agenda of the meeting was as follows:

*Agenda:*

1. To increase the corporate capital by an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000), so as to raise it from its current amount of seven hundred and fifty thousand Euro (EUR 750,000), divided into seven hundred and fifty (750) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) per share to one million and two hundred fifty

thousand Euro (EUR 1,250,000), divided into one thousand two hundred fifty (1,250) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) per share;

2. To issue five hundred (500) new shares having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the EGM resolving on the capital increase;

3. To accept the subscription of these five hundred (500) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) per share by HENDERSON MANAGEMENT S.A., a company existing and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue de la Porte Neuve, L-2085 Luxembourg, and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash, subject to the waiver by HPC NOMINEES LIMITED, a company existing and incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 4, Broadgate, London, EC2M 2DA, United Kingdom of its preferential subscription right;

4. To amend Article 5.1 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the Agenda to read as follows:

«The Company has an issued and paid-up capital of one million and two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000), divided into one thousand two hundred fifty (1,250) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) per share, each fully paid-up.»;

5. To amend Article 2.1 of the Articles of incorporation in order to allow for the transfer of the registered office from Schuttrange to the municipality of Luxembourg;

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

Resolved to increase the corporate capital by an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000) so as to raise it from its current amount of seven hundred and fifty thousand Euro (EUR 750,000), divided into seven hundred and fifty (750) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) per share to one million and two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000), divided into one thousand two hundred fifty (1,250) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) per share.

*Second resolution*

Resolved to issue five hundred (500) new shares having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the EGM.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared Mr John Sutherland, employee, professionally residing in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of (i) HENDERSON MANAGEMENT S.A., a company existing and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue de la Porte Neuve, L-2085 Luxembourg and (ii) HPC NOMINEES LIMITED, a company existing and incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 4, Broadgate, London, EC2M 2DA, United Kingdom.

The person appearing declared to expressly waive in the name of and on behalf of HPC NOMINEES LIMITED its preferential subscription right (if any).

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of HENDERSON MANAGEMENT S.A. for five hundred (500) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) per share and to make full payment for each such new shares by a contribution in cash of five hundred thousand Euro (EUR 500,000).

Proof of this payment has been given to the notary.

*Third resolution*

Resolved to accept the subscription of these five hundred (500) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) per share by HENDERSON MANAGEMENT S.A., a company existing and incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 23, avenue de la Porte Neuve, L-2085 Luxembourg, and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

*Fourth resolution*

Resolved to amend Article 5.1 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the Agenda to read as follows:

«The Company has an issued and paid-up capital of one million and two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000), divided into one thousand two hundred fifty (1,250) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) per share, each fully paid-up.»

*Fifth resolution*

Resolved to amend Article 2.1 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.»

The shareholders noted that the new registered office of the Company shall be at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg-Gasperich.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this present deed are estimated at approximately seven thousand Euro.

There being no further item on the agenda the meeting was then adjourned.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille six, le treize avril.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire d'actionnaires de HENDERSON FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), constituée à Luxembourg suivant acte reçu par le Notaire soussigné en date du 18 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 364, en date du 30 juin 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M<sup>e</sup> Josiane Schroeder, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne comme secrétaire M<sup>e</sup> Olivier Wolf, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur John Sutherland, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur la liste de présence signée par les actionnaires présents et représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur resteront annexées à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrées avec lui.

2. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions de la Société sont représentées à l'assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant la présente assemblée.

3. L'ordre du jour est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000) pour l'augmenter de son montant actuel de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000), divisé en sept cent cinquante (750) actions ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) par action à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000), divisés en mille deux cent cinquante actions (1.250), ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) par action;

2. Emission de cinq cents (500) nouvelles actions avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à des dividendes à compter de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de procéder à l'augmentation de capital;

3. Acceptation de la souscription de cinq cents (500) nouvelles actions, sans valeur nominale par HENDERSON MANAGEMENT S.A., une société soumise au droit luxembourgeois et ayant son siège social 23, avenue de la Porte Neuve, L-2085 Luxembourg, et acceptation du paiement complet pour chacune de ces actions par un apport en espèces, sous réserve de la renonciation de HPC NOMINEES LIMITED, une société soumise au droit anglais, établie au 4, Broadgate, Londres, EC2M 2DA, Royaume-Uni, à son droit préférentiel de souscription;

4. Modification de l'article 5.1 des Statuts, de façon à refléter les résolutions prises sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour:

«La Société a un capital souscrit et libéré d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions, ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) par action, chacune étant complètement libérée.»;

5. Modification de l'article 2.1 des Statuts afin de permettre le transfert du siège social de Schuttrange vers la commune de Luxembourg;

et a demandé au notaire soussigné d'approuver les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000) pour l'augmenter de son montant actuel de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000), divisé en sept cent cinquante (750) actions ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) par action à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000), divisés en mille deux cent cinquante actions (1.250), ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) par action.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide d'émettre cinq cents (500) nouvelles actions avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à des dividendes à compter de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de procéder à l'augmentation de capital.

#### *Souscription - Libération*

A la suite de quoi comparait Monsieur John Sutherland, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de (i) HENDERSON MANAGEMENT S.A., une société soumise au droit luxembourgeois et ayant son siège social au 23, avenue de la Porte Neuve, L-2085 Luxembourg, et (ii) HPC NOMINEES LIMITED, une société soumise au droit anglais, établie au 4, Broadgate, Londres, EC2M 2DA, Royaume-Uni.

La personne comparante ayant le pouvoir de souscrire au nom et pour le compte de HPC NOMINEES LIMITED déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription (si applicable).

La personne agissant au nom et pour le compte de HENDERSON MANAGEMENT S.A., déclare souscrire cinq cents (500) nouvelles actions, ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) par action par un apport en numéraire total de cinq cent mille euros (EUR 500.000).

*Troisième résolution*

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la souscription de ces cinq cents (500) nouvelles actions, ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) par action par HENDERSON MANAGEMENT S.A., une société soumise au droit luxembourgeois et ayant son siège social au 23, avenue de la Porte Neuve, et d'accepter la libération complète de chacune de ces actions par un apport en espèces.

*Quatrième résolution*

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de manière à refléter les résolutions prises sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour:

«La Société a un capital souscrit et libéré d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions, ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) par action, chacune étant complètement libérée.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article 2.1 des Statuts comme suit:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale statuant comme en matière de changement des Statuts.»

L'assemblée extraordinaire des actionnaires prend note que le nouveau siège social de la Société sera établi au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg-Gasperich.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à sept mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes énoncées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite aux comparants tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Schroeder, O. Wolf, J. Sutherland, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2006, vol. 903, fol. 34, case 9. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(045864/239/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---

**HENDERSON FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 106.392.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(045867/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

---